LES MANDAILLES
les Foyers de Charité
LYCÉE TECHNIQUE PRIVÉ

FICHE MEDICALE 2021/2022

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles avant la rentrée scolaire

Elève ou Etudiant ou Apprenti

Nom ..... **Prénom** ..... **Classe** ……

Date et lieu de naissance : ..... Régime : Interne ❑ ½ pensionnaire ❑ Externe ❑ Apprenti ❑

N° de sécurité sociale **de l'élève** (** voir explication jointe) : .....
(N° qui concerne que les nouveaux élèves ou étudiants)
Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

..... Code postal : ..... Ville : .....

⇨ *En cas d'accident ou de maladie, l'établissement s'efforce de prévenir la famille rapidement. Veuillez faciliter notre tâche en nous communiquant les **téléphones** où nous pourrons vous joindre :*

Père : - domicile : ..... - Portable : ..... - Travail : .....

Mère : - domicile : ..... - Portable : ..... - Travail : .....

Au cas où nous n'arrivions pas à vous joindre, merci de noter, au verso, les personnes à prévenir en cas d'urgence et autorisées à venir chercher votre enfant.
En cas d'urgence, un élève accidenté est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge de la famille.

Personnes à prévenir en cas d'urgence ET autorisées à venir chercher l'élève ou étudiant si besoin

Personne n° 1 Lien avec l'élève/étudiant :	**Personne n° 2** Lien avec l'élève/étudiant : .....
NOM :	NOM : .....
Prénom :	Prénom : .....
Tél domicile :	Tél domicile : .....
Tél portable :	Tél portable : .....
Tél travail :	Tél travail : .....

Groupe sanguin de l'élève (si connu) :

Vaccins

Pour les nouveaux élèves et pour ceux qui ont fait un rappel depuis la rentrée scolaire 2020 : joindre une photocopie du carnet de santé (pages concernant les vaccins), bien reporter le nom de l'élève sur chaque feuille.

Autorisations

Nous autorisons la direction du Lycée Les Mandailles de Châteauneuf de Galaure (ou ses représentants) ou le maître de stage (ou son représentant) ou les encadrants des activités de l'Association Sportive:

- à prendre en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence prescrites par le médecin, y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale
- à confier mon enfant aux services de secours (pompiers, ambulanciers) pour qu'il soit transporté
- à donner les soins de base et les médicaments avec ordonnance
- à se rendre seul(e) à Châteauneuf de Galaure, avec l'accord du lycée, chez un professionnel de santé

Santé

PAI

Merci de noter que la santé de l'élève ou étudiant requiert un PAI pour :

O administration ou auto-administration d'un traitement médical qui doit être déposé à l'infirmerie avec une copie de l'ordonnance

O épilepsie O diabète insulino-dépendant O asthme

O allergies alimentaires O allergies à certains médicaments O allergies à certains produits

O autres : .....

Dans tous les cas, l'imprimé de PAI doit être dûment complété et signé par les parents et le médecin, vous pouvez obtenir le document vierge auprès du secrétariat (04 75 68 61 22 ou nivon.irene@lesmandailles.fr)

Si vous avez déjà fait un PAI l'an dernier aux Mandailles, merci de remplir le nouveau modèle, suite au journal officiel de mars 2021, et joindre une ordonnance récente.

Le document PAI, avec l'ordonnance, doit être communiqué à l'établissement

Particularités

Il ne sera pas délivré de médicaments sans une ordonnance du médecin. Si vous souhaitez que nous donnions du doliprane ou un autre médicament à votre enfant, merci de fournir une ordonnance avec la liste de ces médicaments.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée pour l'infirmerie. Tel pour infirmerie : 04 75 68 57 85 ou 06 33 36 64 53

Médecin traitant

Nom et adresse du médecin traitant : ……

……Tel : ……

Observations

Indiquez les observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre, maladies chroniques, etc ...)

Les données de santé figurant sur le présent document sont recueillies par l'établissement afin, notamment, de répondre aux demandes des services médicaux d'urgence.
Elles sont susceptibles d'être transmises :

- *au service médical de l'établissement,*
- *aux services médicaux d'urgence,*
- *en tant que de besoin aux membres de l'équipe éducative de l'établissement directement concernés,*
- *et, dans le cadre des projets d'accompagnement spécifique (PAI, PPS, ...) aux partenaires mentionnés dans ces projets (MDPH, praticiens médicaux et para-médicaux, ...)*
- *au service médical de l'établissement scolaire après le lycée les Mandailles (sur leur demande)*

Vous consentez expressément à ce que l'établissement traite ces informations dans le cadre de la scolarisation de l'élève au sein de l'établissement dans les modalités définies au PAI ou au titre du PPS dont il bénéficie.
Pour ces données, vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

A …… Le ……

Nom, prénom et signature du Responsable 1	Nom, prénom et signature du Responsable 2	Nom, prénom et signature de l'élève /étudiant majeur

** **<u>Où trouver le numéro de sécurité sociale de votre jeune ?</u>** :

Vous pouvez trouver le numéro de sécurité sociale de **votre jeune :**

- **sur sa carte vitale,** s'il en a une

  Ou

- **sur internet, sur votre compte sécurité sociale ou MSA ou …,**
  puis attestations et attestation droit maladie

Vous voyez alors apparaître le nom de l'assuré et au-dessous toutes les personnes qui sont prises en charge par cette assurance. A côté du nom de la personne est inscrit son numéro de sécurité sociale ¤.

Ou

- **en téléphonant à votre caisse d'assurance maladie**, cette dernière vous le communiquera ou vous l'enverra.

¤C'est ce numéro qu'il faut recopier dans la rubrique « Elève ou étudiant » de la fiche médicale, avec au moins les 13 premiers chiffres.

<u>Pourquoi nous avons besoin du numéro de sécurité sociale de votre enfant ?</u>

Dans l'éventualité où votre jeune se blesse dans des activités organisées par le Lycée des Mandailles et qu'en accord avec vous, nous déclarons cet accident à La MSA, nous aurons besoin de **son** numéro de sécurité sociale (**celui de votre enfant et <u>non pas le vôtre</u>**). Cet accident est considéré comme un accident du travail.

La prise en charge des différents frais médicaux concernant cet accident du travail est possible, car nous sommes un établissement qui dépend du ministère de l'Agriculture et que le lycée les Mandailles verse à la MSA une cotisation pour chaque élève ou étudiant. Les documents seront envoyés à la MSA par le lycée et non pas à votre assurance.

Nous ne nous servirons du numéro de sécurité sociale de votre jeune qu'en cas d'accident, et non, en cas de maladie (maladie = assurance des parents).

Pour toute question, vous pouvez téléphoner au 06 33 36 64 53.